

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : BAGARD TRIPONEL Stéphanie, HAENEL Isabelle, PIERREZ Sabine, RAFFA Simone, SAUPIN Lila, MM : BRODHAG Sébastien, CARCHANO Sébastien, GRANDIDIER Noël, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland, TERNOIS James

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DA SILVA Corinne à Mme SAUPIN Lila, DESPRES Cécile à Mme HAENEL Isabelle, M. LAURENT Jérôme à M. BRODHAG Sébastien

A été nommé secrétaire : Nicolas WENTZ, Directeur des services

Ordre du jour :

- 01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2021
- 02/ Subvention à l'association des Mulhousiennes
- 03/ Avenant à la convention du groupement de commande relatif à la dématérialisation des demandes d'urbanisme
- 04/ Convention avec le syndicat d'électricité du Haut-Rhin relative au projet d'enfouissement d'une ligne haute tension
- 05/ Pérennisation de l'expérimentation de limitation à 30 km/h
- 06/ Modification du tableau des effectifs
- 07/ Remboursement de frais (Salon des Maires 2021)
- 08/ Divers
- 09/ Tour de table

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance.

Il souhaite exceptionnellement démarrer par le point 5 de l'ordre du jour en raison de la présence de Monsieur DREYER, de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, venu spécialement à cet effet.

Débat : Pérennisation de l'expérimentation de limitation à 30 km/h

Du fait de la déviation mise en place en raison des travaux de la RD52, un important report de trafic s'est ressenti rue Principale. Plusieurs aménagements ont été provisoirement mis en place par la M2A afin d'adoucir son impact, comme la mise en place de zones limitées à 30km/h en ce qui concerne notre commune. Monsieur le Maire remercie d'ailleurs l'ensemble de la population qui a parfaitement compris ces mesures.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et les mesures sécuritaires mises en place pourraient être retirées. Or, le problème de vitesse s'amplifiant encore de semaine en semaine, Monsieur le Maire propose de conserver les zones 30 mises en place et même de les élargir. Pour rappel, plusieurs zones 30 sont déjà en place dans notre commune : le quartier des Petits Champs, les pourtours du groupe scolaire, ainsi que la rue de la Plaine sportive.

Avant d'en débattre, il présente Monsieur DREYER, de l'AURM, expert du transport et de la mobilité, venu présenter les avantages et les inconvénients d'une telle mesure.

Celui-ci rappelle l'objectif principal des élus : apaiser la circulation dans les rues du village, pour tous les utilisateurs. Il insiste cependant sur la nécessité d'une forte implication et compréhension citoyenne afin d'atteindre cet objectif.

Monsieur DREYER explique qu'une simple installation de panneau 30 ne modifie pas le comportement des usagers. Il faut aller plus loin au niveau matériel et au niveau communication pédagogique.

Il présente et analyse différentes réalisations à succès :

- Mise en place de zones limitées à 30 km/h
- Rétrécissement de la chaussée par l'intégration de pistes cyclables
- Rétrécissement de la chaussée par des aménagements végétaux ou légers, tels que plots ou bacs à fleurs
- Marquage horizontal
- Modification de chaussée (couleur, revêtement, etc..)
- Street art (changement d'ambiance)

2 résultats sont clairement constatés lorsque ces installations fonctionnent :

- Réduction du nombre d'accident de 90%
- Réduction des nuisances sonores

Monsieur le Maire complète en expliquant que l'enjeu n'est pas de se positionner en tant que conducteur, mais bien en tant qu' élu pour régler un pbm collectif.

Monsieur Sébastien BRODHAG est convaincu que la multiplication des zones 30 ne changera rien au comportement des automobilistes.

Monsieur DREYER lui répond que plusieurs études montrent que les zones 30, même si pas toujours respectées, servent à réduire la vitesse globale (moyenne de 40 km/h).

L'achat de radars et la mise en place de gendarmes sont abordés.

La rue du Canal d'Alsace est ensuite placée au cœur du débat puisqu'elle présente actuellement la plus grande sensation d'insécurité du village.

Lila SAUPIN rappelle que la rue Principale a déjà été réaménagée et nous avons pu constater une diminution de la vitesse grâce aux aménagements choisis. Le conseil municipal est en train de travailler sur la rue du Canal d'Alsace. Elle espère que les futurs aménagements choisis suffiront à ne pas passer en zone 30 sur les axes principaux.

Isabelle HAENEL précise qu'à 30km/h, les voitures consomment davantage et que d'un point de vue environnemental, ce n'est pas la solution idéale.

Simone RAFFA explique, en tant qu'habitante de la rue du Canal d'Alsace, que selon elle, près de 85% des automobilistes ne font pas clignoter le radar pédagogique, mais que leur vitesse augmente considérablement juste après, dans la ligne droite. Elle constate également que la météo n'aide pas : plus il fait beau, plus la vitesse est élevée. Elle propose de faire passer tout le village à 30 km/h.

Sébastien BRODHAG s'avoue dérangé par le fait de prendre une mesure que personne ne respectera.

Monsieur le Maire trouve que l'inaction est impossible. La limitation à 30 semble être la meilleure solution, même si elle sera respectée par très peu de gens. La réflexion s'adresse aux personnes qui ne s'imposent pas le respect du code de la route.

Isabelle HAENEL propose d'ajouter un panneau d'interdiction « sauf riverains » aux entrées de village afin d'obliger les automobilistes à utiliser la route départementale plutôt que de traverser notre village.

Monsieur DREYER propose de tester la mise en place d'une zone 30, en communiquant au maximum, et de prendre une décision après analyse de l'impact de celle-ci.

Monsieur le Maire estime que tout le monde peut comprendre l'intérêt des zones 30 mais que très peu arrivent à se l'imposer à eux-mêmes. Après avoir entendu l'avis de chacun, il propose de passer tout le village en zone 30, sauf la rue Principale.

Monsieur DREYER estime que si la rue Principale est majoritairement utilisée par des locaux, il y aura peut-être une incompréhension sur le fait de la garder limitée à 50 km/h. Monsieur RIEGERT indique que c'est l'inverse, la rue Principale est davantage une voie de transit.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision lors de la prochaine séance afin de prendre un peu de recul sur la question.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DREYER pour son intervention et clos le débat.

01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2021

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2021

02/ Subvention à l'association des Mulhousiennes

L'association des Mulhousiennes propose une course de 5km dont les droits d'inscription permettent de financer la lutte contre les cancers féminins. De nombreuses hombourgeoises y participent chaque année.

Après une année de crise sanitaire modifiant certains éléments organisationnels, la course a pu à nouveau se dérouler au stade de l'Ill de Mulhouse le 18 septembre 2021. Mais au vu du succès rencontré par la e-course de l'an dernier, les deux solutions ont donc été proposées aux inscrits.

Lila SAUPIN et Julie MALHAUTIER ont donc mis en place un parcours balisé de 5 km en forêt de la Harth afin de permettre aux inscrits à la E-course de courir ou marcher en toute sécurité, du vendredi 17 septembre à 12h au dimanche 19 septembre 2021 à 17h.

Pour la seconde année consécutive, et uniquement pour la E-course, les inscriptions ont donc pu être ouvertes aux hommes également. Cette année, 51 adultes (dont 7 hommes) et 26 enfants ont participé. Soit un total de 77 hombourgeois solidaires.

Pour la quatrième année consécutive, il est donc proposé de matérialiser notre soutien en doublant leurs frais d'inscription et en attribuant donc une subvention de 742€ (51x12€ + 26x5€) à l'association.

Lila SAUPIN ajoute que certains enfants sont venus participer à la course sans s'être inscrit préalablement. Ils ont donc versé 5€ sur place qui ont été ajoutés aux 63€ du foodtruck et versés aux Mulhousiennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'attribution d'une subvention de 742€ à l'association "Les Mulhousiennes"
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

03/ Avenant à la convention du groupement de commande relatif à la dématérialisation des demandes d'urbanisme

Lors de sa séance du 21 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la mise en œuvre et la maintenance d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme proposé par Mulhouse Alsace Agglomération.

Or, l'article 7 de la convention constitutive de ce groupement doit être modifié comme suit :

« 7.3 – Dépenses d'investissement et de maintenance au titre de la solution logicielle retenue

Le coordonnateur assure le préfinancement des dépenses d'investissement et de maintenance de la solution logicielle, auprès du prestataire retenu.

Il refacture ces dépenses (investissement – hormis RIXHEIM – et maintenance pendant la période initiale) auprès des membres du groupement, selon une clé de répartition proportionnelle à la population de chacun de ses membres, soit pour :

▪ HOMBOURG	1 362 habitants
▪ PULVERSHEIM	3 013 habitants
▪ RICHWILLER	3 745 habitants

▪ RIXHEIM	16 925 habitants
▪ SCIN	19 578 habitants
▪ UNGERSHEIM	2 290 habitants
▪ WITTELSHEIM	19 863 habitants

Pour chacun des centres instructeurs listés ci-dessus, les montants dus au titre des exercices 2021/2022 et 2022/2023 sont définis dans le tableau annexé. »

Les autres dispositions de la convention citée à l'article 1 demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve la modification apportée à la convention initiale
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

04/ Convention avec le syndicat d'électricité du Haut-Rhin relative au projet d'enfouissement d'une ligne haute tension

Monsieur le Maire explique que suite à l'accident électrique de l'hiver dernier, une procédure d'enfouissement de la ligne a été lancée. Le hasard faisant bien les choses, ce projet a pu se rattacher à un autre projet d'enfouissement sur le secteur mené par le Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin. La future microcentrale hydroélectrique a également pu être pris en compte dans ce branchement.

Monsieur le Maire est très satisfait d'avoir réglé le problème en moins de 10 mois. Ces travaux permettront de sécuriser l'alimentation du poste de transformation situé rue de la cascade qui avait subi la longue coupure électrique de l'hiver dernier.

Le plan de financement de ces travaux s'établirait comme suit :

Participation du Syndicat d'Electricité :	57 991,22€ (60%)
Participation communale :	38 660,82€ (40%)

Coût total des travaux :	96 652,04€ HT
soit	115 982,42€ TTC

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire.

Sébastien BRODHAG précise que le câble sera enfoui à 1m de profondeur, ce qui permettra de récolter dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'enfouissement de la ligne haute tension rue Principale
- approuve les termes de la convention présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y relatif

06/ Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle la récente embauche de Monsieur Julien REBOIS le 1^{er} octobre dernier.

Il est décrit comme dynamique et investi par les élus. Il fait du bien à l'équipe et est déjà très apprécié.

Connaissant à présent son grade, le tableau des effectifs peut être modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs qui s'établit comme suit

GRADE OU EMPLOI	CAT.	EFF. BUDG.	EFF. POURVUS	TPS NC
Attaché	A	1.00	1.00	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1.00	1.00	
Rédacteur Principal 2ème classe	B			
Rédacteur	B			
Adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	1.00	1.00	
Adjoint administratif ppal de 2ème classe	C	1.00		
Adjoint administratif de 1ère classe	C			
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1.00	1.00	1.00
Technicien principal de 1ère classe	B	2.00	2.00	
Technicien principal de 2ème classe	B	1.00	1.00	
Technicien supérieur	B			
Agent de maîtrise	B	1.00	1.00	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C			
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3.00	2.00	1.00
Adjoint technique territorial	C	2.00		
ATSEM	C	3.00	3.00	3.00
TOTAL GENERAL		17.00	13.00	5.00

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

07/ Remboursement de frais (Salon des Maires 2021)

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Roland RIEGERT informe au Conseil Municipal que Monsieur le Maire va être amené à se rendre à Paris à l'occasion du Salon des Maires 2021 qui se déroulera le 17 novembre prochain.

Le montant des frais de déplacement s'élève à 123€. Le paiement a dû être effectué par Monsieur le Maire en raison des modalités de paiement restreintes du site de la SNCF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le remboursement des frais avancés par Monsieur le Maire, soit un montant total de 123€

08/ Divers

- **Aide aux étudiants** : Monsieur le Maire et Simone RAFFA ont contacté 3 professeurs d'université afin de mieux connaître les besoins des étudiants d'aujourd'hui. L'alimentation, et l'achat de leurs manuels scolaires ont été mentionnés, mais également le manque de renseignements préalables à leur vie étudiante. Afin de continuer dans la lignée de ce que le Conseil Municipal vient de mettre en place pour les collégiens et les lycéens, Simone RAFFA propose l'attribution d'une bourse aux étudiants hombourgeois en contrepartie de leur présence à 1 ou 2 réunions d'orientation étudiante ouverte aux futurs étudiants hombourgeois de 16 à 17 ans afin de « démystifier » ce qui se passe en fac et de partager quelques « tuyaux ». 3 questions restent cependant à définir :
 - A qui attribuer cette bourse ? Elle propose que la demande se fasse sur dossier.
 - Quel montant attribué ? Monsieur le Maire souhaite un montant fixe.
 - Sur quelle durée ?

Sabine PIERREZ explique que les jeunes sont tout de même assez encadrés par les universités dans leur intégration. Simone RAFFA explique que la démarche est autre : cette démarche propre à Hombourg porterait surtout sur des questions que les jeunes n'osent pas poser aux encadrants de leur université.

Un autre problème se pose également par rapport aux jeunes hombourgeois se dirigeant vers un apprentissage. Cette voie est clairement « oubliée » par le système boursier. Simone RAFFA propose donc le versement d'une bourse similaire, ou d'une participation financière directe au permis de conduire. Elle propose également de réfléchir à la situation des personnes vivant une réorientation, ou reprenant leurs études.

Lila SAUPIN estime que le versement d'une bourse s'éloigne un peu de l'objectif premier d'aide à la mobilité et est donc d'avis de verser des aides au transport uniquement.

Monsieur le Maire tient vraiment à aider les jeunes hombourgeois dans leur « envol ». Leur montrer que Hombourg est fière d'eux et de leurs avancées dans la société. Une sorte de mise à l'honneur.

Il propose de remettre la prise de décision lors de la prochaine séance. Le débat reste ouvert.

Simone RAFFA termine en remerciant Jérôme LAURENT et James TERNOIS pour leur aide dans ce dossier.

- **Cimetières communaux** : Monsieur le Maire souhaite informer les élus sur les différents projets d'amélioration du cimetière central. Nicolas WENTZ confirme tout d'abord, afin de clore une discussion ouverte lors de la séance précédente, que le cimetière doit être obligatoirement un « espace clos ». Il faudra donc ajouter un portillon sous l'arche du nouveau mur. Des panneaux d'information ont été mis en place sur plusieurs concessions avant la Toussaint. Ces derniers indiquent la reprise imminente de la concession par la commune. Il s'agit de concessions échues depuis plus de 2 ans ou des concessions abandonnées. Nous allons donc procéder à un marché d'exhumation et de reprise des concessions durant l'hiver. L'idée est de libérer de l'espace pour de nouvelles concessions et quelques aménagements paysagers afin de rendre le cimetière plus agréable. L'installation de plusieurs columbariums est également en projet.

- **Réfection de la rue du Canal d'Alsace** : le bureau d'études a été revu hier. Une proposition de plan nous parviendra pour la prochaine séance du Conseil Municipal. Une fois validé, ce plan sera présenté aux riverains. Objectif : démarrage de chantier au printemps 2022.
- **Incendie ZI** : un incendie s'est déclaré à TREDI le 18 octobre dernier. De nombreux dysfonctionnement ont été constatés ce jour-là. L'équipe de sécurité a donc été rencontrée 2 jours après l'incendie pour faire le point. A ce jour, nous n'avons eu aucun retour. Monsieur le Maire a contacté la Préfecture. Un rendez-vous avec le Sous-Préfet a été fixé. Il informe que 5 personnes ont été intoxiquées chez Grieshaber.

Lila SAUPIN invite tout le monde à télécharger l'application gratuite « PanneauPocket » qui est particulièrement utile dans ce genre de situation d'urgence. Grâce à ce support de communication, un message a pu être transmis à tous les abonnés dans les 5 minutes après le constat de l'incendie.

09/ Tour de table

- **Raymond MOEBEL** :
 - **Murs d'enceinte du cimetière** : le crépi du mur Nord Est a été refait et les couvertines ont été changées. 3 sapins ont également dû être retirés car leurs racines commencent à endommager le mur. Le porche du mur Ouest devrait être mis en place mi-novembre. Le portail suivra. Lila SAUPIN propose de présenter notre joli mur au concours des rubans du Patrimoine.
 - **Chauffage église** : l'installation est terminée. Monsieur le Maire est satisfait du résultat. La mise en route ne devrait pas tarder. Lila SAUPIN trouve que l'impact visuel est tout de même assez important. Monsieur le Maire conçoit mais rappelle que c'est ce qu'il se fait de mieux actuellement pour chauffer ce type de bâtiment. Il rappelle également que cette installation a été décidée et suivie de manière collégiale avec le Conseil de Fabrique.
 - **Groupe scolaire** : le macadam a été réparé dans la cour de l'école maternelle.
 - **Parking de l'église** : ouvert !
Noël GRANDIDIER indique que malgré l'ouverture du nouveau parking, les habitants du collectif de la rue des Alliés se garent encore sur les trottoirs. Monsieur le Maire informe qu'un courrier leur sera envoyé.
- **Lila SAUPIN** :
 - **Sortie au Paradis des sources des Seniors** : se charge de transmettre les chaleureux remerciements des seniors pour cette très belle sortie qui a ravi tout le monde ! 87 personnes ont pu y participer et tout s'est parfaitement déroulé.
 - **Marché de Noël des écoliers** : aura lieu le vendredi 26 novembre 2021 au Comptoir. Une nouvelle formule sera proposée : en plus de la traditionnelle vente de boissons chaudes et de couronnes, des tables seront mises à disposition des parents pour la mise en vente de leurs bricolages.
 - **Journée citoyenne** : les directrices remercient de tout cœur les « petites mains » qui ont fait un super travail !

- **Isabelle HAENEL :**

- **Semaine Européenne de Réduction des Déchets :** plusieurs animations de prévues. Sabine PIERREZ présente le programme de la semaine est espère qu'il attirera du monde :
 - « **Troc ton truc** » le samedi 20 novembre de 9h à 11h30 au Comptoir
 - **Atelier culinaire « Apéro 0 déchet »** le mercredi 24 novembre à 17h à la salle des fêtes
 - **Conférence sur « les secrets de l'alimentation moderne »** le mercredi 24 novembre à 18h30 (sur inscription) à la salle des fêtes.
 - **Hombourg propre et présentation du sac à balade** le samedi 27 novembre à 9h au Comptoir

- **Noël GRANDIDIER :**

- **Repas de Noël des seniors 2021 :** s'avoue surpris que rien ne mentionne le pass sanitaire sur l'invitation. L'information leur sera demandée lors de l'inscription, et vérifiée en début de repas. Les informer qu'ils devront l'avoir sur eux ce jour-là.

- **James TERNOIS :**

- **Impôts fonciers :** a pu constater une grosse augmentation de la taxe d'ordures ménagères ces dernières années et s'interroge sur la raison de cette hausse tarifaire. Monsieur le Maire rappelle que cette taxe est destinée à couvrir intégralement le coût du service, à savoir le transport et l'élimination des déchets. Or, durant longtemps, les hombourgeois ne payaient pas la taxe d'ordures ménagères qui était entièrement assumée par la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud. Le taux est de 12% dans toutes les communes M2A. Notre entrée dans la M2A nous a donc obligé à lisser ce taux. Actuellement, nous sommes à 7,78%. 4 points sont donc encore à prendre sur les prochaines années. Monsieur le Maire conseille de comparer la fiscalité locale avec des habitants d'autres communes et non avec les autres hombourgeois. Il rappelle également que la généralisation des bacs jaunes est également un service onéreux qui vient juste d'être mis en place et qui est forcément répercuté.
- **Bilinguisme :** s'interroge sur la pérennité de notre école car de plus en plus de parents retirent leurs enfants du cursus bilingue. Lila SAUPIN le rassure : l'école n'est pas près de fermer ! Monsieur le Maire confirme. Le pôle bilingue a été accepté, engendrant l'embauche d'une troisième ATSEM. La compétence de la commune s'arrête là. L'éducation nationale gère les enseignants et le programme. James TERNOIS estime que le rectorat n'a pas mis les moyens et c'est vraiment dommage.

- **Stéphanie BAGARD :**

- **Marché du Comptoir :** les commerçants sont ravis. Marc Jacquinet t son entrée. Chaque semaine, un nouvel exposant.
- **Sacs à balade :** les forces motrices viennent de terminer le 30^{ième} sac. Ce sac ne sera pas distribué à tout le monde. L'habitant devra faire une demande. Monsieur le Maire propose de faire une vidéo présentant la création du sac afin que les gens prennent conscience des bénévoles qui viennent. M2A a publié une chouette vidéo mettant en valeur Line BINDLER, jeune hombourgeoise de 12 ans, membre des forces motrices.

- **Roland RIEGERT**

- **11 novembre :** rdv à 11h15 au Mémorial pour le dépôt de gerbe.
- **Eclairage public :** L'association des Quilles Rhin Hardt viennent de reprendre leurs matchs après 2 ans d'arrêt. Certains matchs terminent après minuit et le manque

d'éclairage est vraiment très problématique et plutôt dangereux. Monsieur le Maire propose l'installation de détecteurs de présence mais demande au préalable une demande écrite du Président de l'association.

AGENDA :

- Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées aux dates suivantes :
 - Mercredi 19 janvier 2022 à 19h30
 - Jeudi 24 février 2022 à 19h30
 - Jeudi 24 mars 2022 à 18h00 (commission finances)
 - Jeudi 31 mars 2022 à 19h30 (vote du budget)
 - Mercredi 27 avril 2022 à 19h30
 - Jeudi 19 mai 2022 à 19h30
 - Mercredi 22 juin 2022 à 19h30